

Le Front

Hebdomadaire des étudiants et étudiantes de l'Université de MONCTON en ACADIE

Le lundi 13 septembre 1982

Vol. 19, No. 1

La COOP en mouvement... Cette fois-ci ou jamais

Coopérative Acadienne des étudiants
de l'U de M

Salut tout le monde!

Hé oui, la Coop est toujours en vie! Si nous n'avons donné aucun signe de vie depuis la rentrée universitaire, c'est parce que nous étions en réorganisation.

Depuis les événements d'avril dernier, beaucoup de choses se sont passées... N'ayant pas eu de projet d'été, n'ayant pas eu de nouvelles de l'administration concernant notre local, la Coop s'est vue prendre un certain recul.

Nos problèmes étant réglés, nous voici.

La Coop ouvre ses portes le 20 septembre à midi, nous vous invitons tous, étudiants(es), professeurs, le personnel administratif. Et pour cette occasion, un petit goûter vous sera servi!

Nous ouvrons nos portes et nous remplissons nos tablettes pendant la semaine du 14 au 17 septembre, les étudiants(es), professeurs, sont invités à venir porter leurs disques, livres usagés, artisanat, oeuvre d'art.

Au cours des 2 prochains mois, vous verrez d'autres services s'ajouter à notre liste: les aliments naturels, une tabagie (cigarette), du bon café, les fruits ou légumes de la semaine, le linge usagé, des revues, journaux, transport étudiant.

La coopérative est un service offert pour les étudiants(es). Nous ne voulons point entrer en compétition avec qui que ce soit, nous voulons rendre service pour le moins cher possible.

Si vous avez des suggestions concernant les revues, journaux ou toute autre service, nous sommes bien ouverts à vos commentaires.

Quant à la réorganisation, le conseil d'administration a des postes à combler, secrétaire, vice-présidente, trésorier(ère), et il a toujours de la place pour toutes les personnes intéressées! Une petite idée de ce qu'il y a à faire: être caissier, faire du recrutement, de l'éducation, de la publicité, remplir les tablettes... que sais-je encore.

On veut connaître du monde, tu veux connaître du monde, viens à la Coop faire ton tour!

Carole Marchand
Présidente de la C.A.E.U.M. hée



VERT-NISSAGE TRAVAUX DE FIN DE SEMAINE POUR ÉTUDIANTS DE 1ÈRE ANNÉE

**- Pleins feux sur les Aigles Bleus
(Notre entretien avec le capitaine,
Remi Levesque)**

VOIR À LA PAGE 14

- Un conseil gratuit

VOIR À LA PAGE 2

SOMMAIRE

- Échos des facultés	3
- Politique étudiante	6, 10
- Éditorial	2
- En Acadie	13
- Culture et arts	4
- Actualité internationale	8
- Opinion du lecteur	5
- Sports et loisirs	14, 15

ckum
105,7 MF



La nouvelle
radio

ÉDITORIAL

Un conseil gratuit

Voilà dix jours que l'Université de Moncton, notre Alma Mater, a ouvert ses portes pour une nouvelle année universitaire.

Sa population étudiante est, bien entendu, composée des anciens et des nouveaux.

Nous voici partis pour une nouvelle période de lutte inlassable après la trêve traditionnelle de 4 mois et deux semaines, ont crié les anciens.

Quant aux nouveaux étudiants, les questions qu'ils se posent en ce début d'année sont nombreuses et variées dans la mesure où leurs cas respectifs sont hétérogènes: les uns abordent les études universitaires pour la première fois, les autres bien qu'ayant un bagage de connaissances universitaires connaissent le Centre universitaire de Moncton pour la première fois, d'autres encore cumulent ces deux cas.

Cependant, quel que soit le cas, leur préoccupation principale et commune se résume en ceci: Comment faire pour que cette expérience unique se solde pour une réussite plutôt que par un échec traumatisant pour le reste de la vie?

La réalisation de cette réussite suppose un travail préliminaire indispensable: La découverte et la compréhension du contenu qu'entendait d'un mot-mystère, entendons l'intégration. Disons sans désespérer que toutes les structures et conditions permises

de cette intégration existent et sont à la portée de toute la communauté étudiante.

Il vous appartient en tant que nouveaux étudiants d'exercer votre droit d'utiliser ces structures dont vous avez, en grande partie, payé les frais. Sachez qu'une crainte non justifiée, une gêne ou une simple hésitation peut compromettre tout votre avenir. Cette constatation devient encore plus cruciale dès lors que l'on sait que nous vivons une seule fois (dans cette planète) et que chaque expérience existentielle constitue une étape de la vie, de même qu'elle en prépare la suivante.

L'on sait, par exemple que les études universitaires se font mieux par équipe. En effet, à quelques exceptions près, il est rare qu'on soit bien préparé dans toutes les matières enseignées dans la faculté que l'on fréquente. Ceci justifie le regroupement des étudiants par quatre ou cinq pour étudier ensemble et se compléter mutuellement.

A moins d'être parmi les exceptions dont il y a quelques ci-dessus, l'on ne pourrait que difficilement attendre des bons résultats d'un étudiant isolé, fermé sur lui-même et qui ne veut fournir aucun effort pour s'intégrer c'est-à-dire se sentir à l'aise partout, pour enfin profiter des apports des autres.

En s'intégrant à fond, le nouvel étudiant pourra augmenter sa sécurité quant à sa

réussite, car deux, trois ou quatre têtes penchées sur un travail valent mieux qu'une; il pourra aussi éliminer toute fausse panique. De toute façon, les études universitaires ne sont pas un foudre de guerre; le courage, la volonté de travail et la confiance en soi auxquels s'ajoute la volonté de composer avec les autres sont autant d'armes qui ont déjà fait leur preuve et dont on devrait se munir pour gagner cette guerre (le diplôme universitaire) dont les différentes années d'études en constituent les batailles.

➤ Aux anciens, une seule demande que nous formulons: se montrer patient, tolérant et compréhensif à l'égard des nouveaux afin de leur rendre facile et paisible cette intégration tant souhaitée et qui conditionne pas mal de choses. Néanmoins, il est difficile qu'un ancien puisse deviner que tel nouveau a besoin d'aide si ce dernier n'en fait pas la demande.

C'est donc aux nouveaux eux-mêmes d'être les principaux artisans de leur intégration.

Allons donc chers nouveaux, brisez toutes les chaînes de la fausse crainte, de la gêne et de la timidité... Impliquez-vous donc et ce sera déjà une première grande victoire qui vous permettra de remporter d'autres victoires encore plus éclatantes.

Bonne chance!

Rodrigue Hébert

Erreur:

Dans la dernière phrase de notre éditorial du numéro spécial du 2 septembre dernier, une erreur s'est glissée. En effet, il fallait lire "... où la tension cèderait la place à la détente et la confrontation à la concertation." Que le lecteur veuille bien nous excuser de cette erreur.

Le FRONT

Le journal **Le FRONT** est l'hebdomadaire des étudiants de l'Université de Moncton publié par le F.E.U.M. (1101 rue St-Jacques, Moncton, N.-B. E1A 1B9) et notre numéro de téléphone est: (506) 55-4664 pour les inscriptions.

Le FRONT veut être à l'avant-garde de la collectivité étudiante tout en couvrant les multiples intérêts particuliers des étudiants. Les opinions émanant de **Le FRONT** ne sont pas nécessairement celles de la Rédaction ou de la F.E.U.M.

Les articles, opinions, commentaires et autres qui paraissent au **FRONT** demeurent leur propriété à double entente, sous réserve que les auteurs des articles soient connus et nombrés de manière à ce que la rédaction puisse les contacter, si besoin il y a. Le droit à l'anonymat sera respecté si les auteurs en font la demande.

La rédaction se réserve le droit de retravailler les articles, opinions, commentaires et autres que: 1) ne répondent pas aux critères mentionnés plus haut; 2) démontrent des idées à tendance nettement discriminatoire, c.à.d. sans lien avec les deux sexes (homme ou femme), les minorités ethniques et autres ou les groupes d'orientation (personnes handicapées, personnes à faible revenu, etc.)

N.B. Prière remettre vos articles au plus tard les jeudis (avant-midi).

ÉQUIPE DU JOURNAL

Direction - Sumbu Longhomo Montage - Raymonde Arsenault

Rédaction - Rodrigue Hébert Soutien technique:

Nouvelles: A. Correcteurs(trices):

Locales - Étienne Gignac - Aline Robichaud

Culturelles et des arts - Sonia Eliev - Dala Peng

Internationales - Virginie Saint-Louis - Réjean Roy

Sportives et des loisirs - Eric Fournier B. Mise en page
- Anne Alar
- Louis Robichaud

Correction - Gisèle Collette

Photocomposition - Gisèle Collette Photographe: Jean-Guy Savoie

ECHOS DES FACULTÉS

Aux étudiants des Sciences de l'éducation

ATTENTION

Étudiants en éducation

Tous les étudiants en:
secondaire 1ère année
Arts industriels 1ère année
Arts visuels 2e année
Commerce 1ère année
Musique 2e année
Industriel 3e année
doivent se présenter au cours ED 1130-1133-2611 (Techniques d'observation) le mercredi 15 septembre 1982 à 13h00 au Service des stages, local B210 de la Faculté des sciences de l'éducation.

Service des stages

Ces étudiants désirons souhaiter la bienvenue à vous tous, nouveaux et anciens à notre faculté.

Durant cette année 1982-83, plusieurs activités seront organisées, telles que danses, cafés, soirée d'amateurs, d'Halloween, etc., en vue de rendre ta vie étudiante plus intéressante. Nous espérons te voir participer à ces activités.

N'oublie pas qu'il y aura une importante réunion générale, le mercredi 15 septembre à 13 heures à l'auditorium A 119 de la faculté.

Nous espérons que ton séjour parmi nous sera des plus réjouissants.

Salut!
Ton Conseil étudiant

Aux Arts

Aux étudiants de la Faculté des arts

Réunion de l'association étudiante de la Faculté des arts, le lundi 13 septembre au salon étudiant à 16 heures.
Pierre Landry

Appel général

Toutes les personnes qui désirent faire passer un appel général à la résidence LaFrance doivent faire parvenir leur message une journée à l'avance.

N.B. Les messages doivent être à l'intérêt des résidents.

SPAGHETTI HOUSE
VITOS PIZZA
126 MOUNTAIN RD.
MONCTON NB.
855-5000
LIVRAISON SUR LE CAMPUS \$ 1.00, ÉTUDIANTS



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (AUSSI APPELÉS "CONSTITUTION" FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON INC.

CHAPITRE I - CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSOCIATION

Art. 1: NOM

Les étudiants du Centre Universitaire de Moncton sont groupés en corporation sous le nom de "FÉDÉRATION DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON INC."

Art. 2: LA LANGUE OFFICIELLE

La langue officielle de la Fédération est le français.

Art. 3: SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Fédération est situé au Centre universitaire de Moncton de l'Université de Moncton, à Moncton, Nouveau-Brunswick.

Art. 4: SCEAU

Le sceau de la Fédération est de forme circulaire portant au centre les lettres F.E.U.M. Inc., Moncton, N.-B.

Art. 5: INTERPRÉTATION

- Le terme "Fédération" désigne la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton Inc.
- Par "Faculté", on entend les Associations Étudiantes des facultés et (ou) écoles du Centre universitaire de Moncton de l'Université de Moncton.

CULTURE ET ARTS

André Gagnon en spectacle

André Gagnon, compositeur québécois de réputation internationale, se produira en spectacle au Moncton High School à 20h le mercredi 15 septembre.

André Gagnon a atteint les plus hauts sommets d'une carrière qui l'a consacré génie musical. Ses talents multiples: compositeur, innovateur, pianiste et soliste, lui ont permis de remporter d'innombrables succès.

Entre autres, il a enregistré quatorze disques, composé la musique pour ballet "Mad Shadows" (Troupe du Ballet National du Canada joué à New York) et pour les films "Phobia" de John Huston, "Running" (Universal Pictures, Hollywood) et "Hot Touch" de Roger Vadim.

Les billets seront en vente à l'avance au prix de 65 pour les étudiants et de 105 pour les autres. Ils seront de 15\$ de plus à la porte. On peut se les procurer aux deux Librairie Académique, Chez Volande Fleurette et chez Sam the Record Man.

Le concert est présenté par le Service aux étudiants du Centre universitaire de Moncton.

Biographie

André Gagnon a atteint les plus hauts sommets d'une carrière qui l'a consacré génie musical. Ses talents multiples: compositeur, innovateur, pianiste et soliste, lui ont permis de remporter d'innombrables succès.

remporter d'innombrables succès auprès de publics aux goûts musicaux les plus variés depuis les amateurs de musique classique jusqu'aux amateurs de musique disco. Cependant, Dédé est encore, plus que tout cela; il est avant tout un monstre sacré du spectacle, un "performer", un "showman". Bien plus qu'une simple retransmission de disques, les spectacles de Dédé se veulent tout d'abord des "shows" où éléments visuels et chorégraphiques viennent s'intégrer harmonieusement à la musique aux couleurs multiples pour créer un climat profondément personnel qui est l'expression incontestable de la polyvalence de son créateur.

St-Pacôme, comté de Kamouraska. C'est dans ce pittoresque village du Bas Saint-Laurent aux espaces infinis que se dessinent et se développent les talents de musicien dont a hérité Dédé. Dès l'âge de trois ou quatre ans il profite du climat musical qui règne chez lui pour interpréter au piano familial ses premières pièces. Il poursuit ses études musicales et entreprend des études classiques au terme desquelles, en 1957, il opte pour le Conservatoire de Musique de Montréal où il étudie avec notamment Gilbert Martin et obtient un premier prix en harmonie. Mais dès ses intérêts multiples se manifestent. Il rencontre Hervé Brousseau qui le

présente aux autres membres du groupe "les Bozos". Ferland, Léveillé, Lévesque, Desrochers et Blanchette. Il devient l'accompagnateur du groupe tout en poursuivant ses études au Conservatoire. Ses talents de virtuose sont reconnus, mais Dédé obtient une bourse et décide de se perfectionner à Paris avec l'un des plus grands maîtres de la technique musicale, Yvonne Loriod. Cependant, deux semaines avant de partir il fait à l'université de Montréal un premier spectacle avec Claude Léveillé.

Mais c'est en mars 1967 que se révèle la vraie personnalité d'André Gagnon alors qu'il présente à la Place des Arts un concert Mozart avec l'orchestre symphonique de Montréal. Les critiques découvrent en lui le musicien, ils louent sa sensibilité.

De nos jours, André Gagnon se fait très présent sur la scène internationale, chaque année, débute par un passage au Venezuela et au Mexique; puis au mois de mai il donne, pour la première fois de sa carrière, quelques spectacles en Roumanie et en Grèce. Le célèbre Mozart avec l'orchestre symphonique de Montréal, qui a été dirigé par lui-même, continue ainsi d'élargir ses horizons, défiant les frontières et les frontières géographiques. "Gagnon" est son irrépressible musique au style unique, incomparable.



CKUM-MF

Message à toutes les personnes désirant participer à la programmation "MF" pour l'année académique "82-83". Dès le premier octobre 1982, C.K.U.M.-MF débutera sa diffusion sur toute la ville de Moncton et les environs. Si tu es intéressé(e) à participer à la programmation pour l'année académique "82-83", il y a une place pour toi. Que tu sois intéressé(e) à travailler en tant qu'animateur, réalisateur, chercheur, journaliste, technicien, ou tout autre domaine touchant à la radio-diffusion, on t'attend au 159 avenue Massé derrière l'Édifice Lacombe. Les locaux de CKUM-MF sont situés au deuxième étage de la Maison des Étudiants.

C.K.U.M.-MF, c'est à toi et c'est pour toi.

Tendre...

tu te diras toujours tendre
va me quérir la douceur
moi quand j'imaginais te voir
à travers ton rolling stone
c'est mon espoir qui se nourrit
et mon attente attend...

si tout l'monde se connaissait
si on brailait ensemble
si on devinait mon orgueil
et si tu surprenais mon silence
je te pardonnerais ton absence
si j'espérais ton éveil

un seul instant, un instant
un instant où tu serais là
je saisis devrais-je te dire
je saisis devrais-je te dire
je saisis devrais-je te dire
je saisis devrais-je te dire

la beauté peut être un innocent qui rêve
moi, tu sais, je t'aimerais en silence
mais que ton goût d'hiver est froid
tout me réveille sous l'absence
quand tu seras tendre tu seras toi...

livres chers

Une mauvaise programmation

Monseigneur Denis Thériault, responsable de la programmation, Ciné-campus, Université de Moncton.

Monseigneur,

Je me suis procuré une carte d'abonnement au Ciné-campus pour la saison 1982-83, et après un rapide coup d'oeil à la programmation, je voudrais vous faire part de ma grande déception.

Oui, déçu par une programmation qui manque de nouveauté et d'originalité. Sur l'ensemble des films présentés, on relève facilement les constantes suivantes: un grand nombre de films à intrigue policière, de nombreuses traductions de succès américains et de films populaires de la filmographie française de 1981.

Tous ces films ont une caractéristique commune: ils s'inscrivent dans les limites généralement admises de la thématique et de l'esthétique d'un cinéma

populaire. De nature et d'après, ces films sont les mêmes qu'il nous est donné de voir dans les différentes salles de Moncton, abstraction faite de l'utilisation du français.

Mais à un besoin en campus universitaire d'un cinéma si conservateur? Ne sommes-nous pas ici avant tout chose pour penser, innover, créer? Alors, comment justifier l'absence d'un cinéma d'avant-garde, d'un cinéma fonceur, hardi, d'un cinéma de questionnement? Je pense à la nouvelle vague allemande, au renouveau espagnol, au cinéma des pays de l'est, à un autre cinéma français, à ces films de Turquie, d'Égypte et d'ailleurs. Ou encore au cinéma d'auteur, expérimental et pourquoi pas, aux classiques.

Bref, le Ciné-campus serait être à l'instigation qu'il "abrite" un lieu de reproduction stagnant dans a frayeur des voies nouvelles.

La même attitude se retrouve dans le ton

totallement déplacé des textes de présentation des films parus dans l'agenda 1982-83. La critique cinématographique sait habituellement être plus intelligente. On aurait pu tout particulièrement éviter ces jugements de valeurs grossiers en bas de page, amplement moralisateurs et par surcroît, souvent erronés et dénigrateurs. C'est faire insulte à l'intelligence et à la sensibilité critique du cinéphile.

Autrement, comment s'expliquent ces durs éphémères, "dur climat de permissivité morale et passages fort délicats", "amoraux", "violence brutale", "outrages grossièrement impudiques", "grossièretés morbides", "éléments, aspects, thèmes, détails sauteux"?.

Voilà, Monsieur, quelques réflexions d'un cinéphile encore une fois déçu par une programmation timide, bien morale et bien triste.

Jacques P. Couturier

Soirée bavaroise avec Spice

Date: le vendredi 17 septembre 1982

Lieu: Aréna Jean-Louis Lévesque

Prix d'entrée: Étudiants 4,00\$

Non-étudiants 5,00\$

Billets en vente au conseil étudiant de l'École de nutrition et d'études familiales, Édifice des Sciences Infirmeries.

PREUVE D'IDENTITÉ OBLIGATOIRE (19 ans et plus)

OPINION DU LECTEUR

Les commentaires libres de Dala Peng sur le FMI et la SURVIE du système financier international

Le lundi 6 septembre dernier s'est ouverte à Toronto l'Assemblée annuelle du FMI (Fonds monétaire international). Le contexte dans lequel se tient cette assemblée est connu de tout le monde avisé: le système financier international traverse sa pire crise depuis la création du FMI en 1944. Et le discours de M. Trudeau, Premier ministre du Canada, à l'ouverture de cette assemblée a été assez explicite à cet égard.

L'on sait que l'endettement des pays en développement vis-à-vis du système financier international a atteint un point critique (570 milliards de dollars), ce qui

rend de plus en plus difficile le respect par ces derniers des engagements pris quant aux échéances du service de la dette. Les raisons de cette situation de quasi-faillite sont, dans le chef des pays concernés, à la fois d'origine interne et externe qu'il serait long d'expliquer ici. Et l'Assemblée de Toronto n'a pas pour mission d'analyser ces raisons. Ce qu'on attend de ce forum, ce sont des solutions immédiates, préventives d'une crise qui ferait inévitablement écrouler tout le système.

En proposant la création d'un fonds d'urgence destiné à venir en aide aux pays les plus affectés, les États-Unis ont bien compris le danger

qui menace le système financier international. Si l'Assemblée n'adopte pas cette proposition, alors l'on assistera, sans désespérer, dans les prochains mois à une crise de confiance qui ne sera que le prélude d'un effondrement dont les signes avant-coureurs sont déjà trop visibles. Voilà le défi que nous lance cette année 1982 et que les experts réunis à Toronto devraient relever si l'on ne veut pas que se reproduise un certain 1929.

Mais sauver les pays du Tiers-monde de la faillite financière n'est qu'un palliatif, car la principale équation à résoudre est la création d'un ordre économique international

plus juste et équitable. Seule la création d'un tel ordre économique pourrait être considérée comme véritable solution à la crise que connaît actuellement le système financier international.

En attendant que soit établi ce nouvel ordre économique mondial, il faut porter secours, parer au plus pressé, seule façon de garantir la survie d'un système menacé. C'est cela que nous attendons des assises de Toronto, ce qui est capital si tant est que la stabilité politique mondiale en dépend.

Dala Peng



126 rue Archibald

OFFRE SPECIALE:

Rabats de 10 % sur
toutes les vitamines,
herbes, épices
et cosmétiques.

Tél: 388 3850

126 rue Archibald, Moncton, N.B.

Avis de convocation

Bonjour,

Objet: Convocation à une réunion régulière du conseil d'administration de la F.E.U.M. qui aura lieu le 16 septembre à 19h00 au local 050 de la Faculté d'administration.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 7 août 1982
3. Dossier "Expulsions": rapport et suggestions
4. Ouverture de postes
 - a) Président d'élections
 - b) Président d'assemblée
 - c) Fêtes d'automne: directeur, vérificateur et publiciste
 - d) Publiciste de la F.E.U.M.
5. Ratification de l'adjoint du directeur du C.P.E.
6. Transfert des actifs de la F.E.U.M. à CKUM-MF
7. États financiers:
 - a) C.P.E.
 - b) Kacho
 - c) Comité des fêtes d'hiver
 - d) F.E.U.M.
8. Rectification du budget de la F.E.U.M.: CKUM-MF, Bottin, Front, AEEUM, conseils étudiants, etc.
9. Contrats Kacho et Coop
10. Autres
11. Levée de l'assemblée.

Linda Vallée
Présidente par intérim

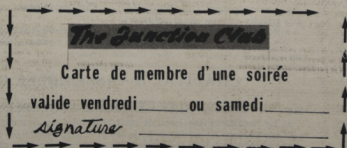
The Junction Club

PLACE CHAMPLAIN - DIEPPE, N.B.

382-0442

SOIREE DU CAMPUS: LUNDI
HAPPY HOUR: 19h00 à 22h00

Admission gratuite aux étudiants de
l'université de Moncton avec
présentation de ce coupon



coupon valide

17 & 18 sept.

les = 24 & 25 sept.

1 & 2 oct

POLITIQUE ÉTUDIANTE

SUITE

DE LA PAGE 3

c) "Conseil d'Administration" signifie conseil d'administration de la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton Inc.

d) "Comité exécutif" désigne le comité exécutif de la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton Inc.

e) Tout ce qui fait référence au genre masculin dans les termes utilisés dans le présent document fait également référence au genre féminin.

note: voir également article 43 pour autres définitions.

Art. 6: BUTS

Les buts de la Corporation sont:

a) de promouvoir, d'appuyer et de protéger le statut et les intérêts des étudiants membres de "La Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton Inc.";

b) de promouvoir et faciliter de meilleures relations entre les étudiants des différentes facultés et écoles du Centre universitaire de Moncton de l'Université de Moncton;

c) de coordonner les efforts des associations (conseils) membres dans des projets conjoints spécifiques sans, pour autant, intervenir dans la régie interne de ces associations (conseils);

d) de promouvoir, de défendre, d'actualiser ou même de défendre les intérêts communs actuels ou avant-gardistes des étudiants de l'Université de Moncton à travers les régions qui lui sont propre (chères), c'est-à-dire l'Acadie et le Canada;

e) de fournir aux étudiants de l'Université de Moncton des services matériels, intellectuels, culturels, moraux, professionnels et physiques en vue de leur bien-être individuel et collectif favorisant chez eux le sens de la responsabilité et de la collaboration;

f) de promouvoir et de faciliter de meilleures relations entre "La Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton" et les organismes étudiants régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux ainsi que les rapports étudiants avec les autres corps publics ou privés;

g) de fournir aux étudiants membres de la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton un moyen de communication collectif, un forum dans lequel ils peuvent formuler et poursuivre des intérêts communs qui seront utilisés en négociation avec l'Administration de l'Université de Moncton et les autres corps externes;

h) de faire toute autre chose qui puisse aider à la réalisation des objectifs précédents;

i) de coordonner les efforts des services et des comités de la Fédération dans des buts et des projets conjoints spécifiques sans, pour autant, intervenir dans la régie interne de ces derniers.

Art. 7: POUVOIRS

La Fédération dans son rôle d'organisme de service et de coordination des activités académiques et para-académiques possède tous les pouvoirs, droits et privilèges de représentation, de recommandation et de réglementation sur son gouvernement et sur ses entreprises, qui lui sont conférés par la loi et par ses lettres-patentes.

Art. 8: MEMBRES

a) Sont membres de la Fédération les étudiants qui sont inscrits à un minimum de neuf (9) crédits au total pour l'une ou l'autre des sessions d'automne ou d'hiver, du Centre universitaire de Moncton et qui ont versé à la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton Inc. la cotisation annuelle dont le montant est déterminé par celle-ci.

b) Les droits, privilèges et obligations des membres sont établis par les présents règlements généraux de la Fédération ainsi que par tout autre règlement interne pouvant éventuellement être adopté.

Art. 9: STRUCTURE GÉNÉRALE

a) L'Assemblée générale, composée des membres, est l'autorité suprême de la Fédération en ce qui a trait aux grandes orientations et politiques.

b) Les affaires et les biens de la Fédération sont administrés par le conseil d'administration.

c) Entre les réunions du conseil d'administration un comité exécutif gère les affaires de la Fédération mais répond toujours au conseil d'administration.

CHAPITRE II - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Art. 10: L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

a) La Fédération doit tenir, de préférence entre septembre et novembre, au moins une assemblée générale annuelle de ses membres; le lieu et le temps sont fixés par le conseil par voie de résolution.

b) Le président de la Fédération voit à ce qu'une annonce générale destinée aux membres et comportant l'indication du lieu, du jour, de la date et de l'heure, ainsi qu'un ordre du jour de l'assemblée, soit diffusée comme suit:

(1) au moins une (1) fois dans le principal journal étudiant sur la base d'un espace d'environ un quart de page;

(2) sur les ondes de la station radiophonique CKUM-MF au moins deux (2) fois par jour, pendant les 5 jours précédant la journée de la réunion.

c) Seuls les membres ont droit de vote.

d) Seuls les membres ont droit de présence, sauf si l'assemblée en décide autrement.

POLITIQUE ETUDIANTE

SUITE

DE LA PAGE 6

e) Huit pourcent (8%) des membres présents à une telle assemblée constitue le quorum nécessaire à la tenue de cette réunion. Si dans la demi-heure (1/2) qui suit le moment fixé pour le début de l'assemblée, il n'y a pas encore quorum, il est possible de prononcer sans préavis un ajournement à une date ultérieure ne dépassant pas sept (7) jours et chaque fois renouvelable. Il est également possible de prononcer un tel ajournement par résolution de l'assemblée générale durant une assemblée dûment constituée.

f) Un (1) président d'assemblée et un (1) secrétaire sont nommés après l'ouverture de l'assemblée, mais avant la lecture de l'avis de convocation, par résolution de l'assemblée générale.

h) À une telle assemblée, les votes sont pris à main levée à moins que quinze (15) membres ne demandent le scrutin secret. Les questions soumises au vote sont décidées par une majorité des voix des membres qui votent. Dans le cas d'égalité des voix de l'une ou l'autre manière, la résolution est considérée rejetée (les abstentions ne comptent pas mais peuvent quand même être indiquées).

i) Une copie du procès-verbal de l'assemblée doit paraître dans le principal journal étudiant au plus tard quinze (15) jours suivant la journée de la levée de l'assemblée.

Art. 11: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Une assemblée générale spéciale peut être convoquée par le conseil d'administration ou lorsque huit pourcent (8%) des membres exigent par écrit la tenue d'une telle assemblée. La demande doit parvenir au président de la Fédération qui la convoque selon l'article 10b.

Art. 12: POUVOIRS

L'assemblée générale est l'autorité suprême de la Fédération. À ce titre:

L'assemblée générale est l'autorité suprême de la Fédération. À ce titre:

- a) Elle détermine les orientations générales de la Fédération;
- b) elle définit les priorités auxquelles la Fédération doit se rattacher;
- c) on lui soumet les rapports sur la gestion et sur la situation financière et morale de la Fédération;
- d) elle adopte, révoque ou amende les règlements généraux;
- e) elle nomme le vérificateur.

CHAPITRE III - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Art. 13: COMPOSITION

a) le conseil d'administration se compose d'un délégué officiel de l'association étudiante de chaque faculté ou école, chacun ayant droit à un vote.

b) Le conseil d'administration comprend également le président de la Fédération, le directeur aux affaires internes, le directeur aux affaires externes et le directeur des finances de la Fédération qui ont droit à un vote chacun.

Art. 14: ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à un poste au conseil d'administration, tout étudiant doit:

- a) être membre de la Fédération et être élu par les étudiants de la faculté ou école où il est inscrit et qu'il représente.
- b) ou bien avoir été élu président, directeur aux affaires internes, directeur aux affaires externes ou directeur des finances de la Fédération.

Art. 15: POUVOIRS

Le conseil d'administration possède tous les pouvoirs législatifs de la Fédération. Plus spécifiquement, et sans restreindre l'étendue de ces pouvoirs, il peut:

- a) amender les règlements généraux dans les limites établies au Chapitre X et adopter, révoquer ou amender tout règlement interne de la Fédération.
- b) voter le budget de la Fédération et adopter ou rejeter les rapports financiers du directeur des finances;
- c) voter les suppléments budgétaires, autoriser des emprunts, fixer le montant de la cotisation annuelle (mais voir art. 38).
- d) former abolir ou modifier les commissions, comités ou organismes dépendants de la Fédération;
- e) autoriser des démarches auprès de l'administration de l'Université, des gouvernements et de tout autre corps public;
- f) nommer ou ratifier le choix des délégués officiels de la Fédération;
- g) déterminer les prises de position officielles de la Fédération à l'égard des corps publics et approuver ou rejeter les mémoires qui seront soumis au nom de la Fédération à l'Université, aux gouvernements ou aux autres organismes;
- h) blâmer ou révoquer, selon le cas, par un vote majoritaire, tout membre travaillant au sein de la Fédération ou d'organismes affiliés à la Fédération, excepté les dirigeants, soit le président, le directeur aux affaires internes, le directeur aux affaires externes, le directeur des finances représentatives de facultés;
- i) blâmer ou révoquer les dirigeants, soit le président, le directeur aux affaires internes, le directeur des finances, par un vote de trois-quarts des membres du conseil d'administration;
- j) nommer ou ratifier, selon le cas, les directeurs des comités de la Fédération;
- k) nommer l'aviseur légal;
- l) prendre toute autre disposition que le conseil d'administration juge nécessaire ou opportune dans l'intérêt de la Fédération.

Art. 16: RÉUNIONS RÉGULIÈRES

a) Le conseil d'administration se réunit au moins une fois à toutes les deux semaines de l'année académique régulière. Ces réunions se tiennent aux endroits, aux dates et aux heures déterminés par le président.

b) Un avis de convocation accompagné d'un ordre du jour doit parvenir au moins quarante-huit (48) heures avant la réunion à chaque membre du conseil d'administration. Une annonce générale destinée aux étudiants doit également être faite 48 heures avant la réunion.

c) Le quorum de cette réunion est fixé à 50% plus un des membres du conseil d'administration autres que le président d'assemblée.

d) Lorsqu'un scrutin à un nombre de votes pour et contre inférieur au nombre des abstentions, ce vote est annulé et pourra être repris selon les procédures du code "Morin" qui sert de référence pour les procédures d'assemblée.

e) Le président d'assemblée est élu annuellement par le conseil d'administration.

f) Le secrétaire d'assemblée est élu annuellement par le conseil d'administration.

g) Trois (3) membres du conseil peuvent demander sur toute question nécessitant un vote, une délibération à huis clos. Par contre, aucun vote ne peut être pris lors de ces délibérations et un sommaire de ce huis clos doit être présenté par le président d'assemblée après la délibération.

h) Un ou plusieurs personnes non-membres peuvent être invitées pour donner de l'information sur un point à l'ordre du jour de la réunion, même si ce point fait partie du "varia". Le nom de ces personnes non-membres sera remis au président d'assemblée avant la réunion.

i) Les points faisant partie du "varia" ne peuvent être votés lors de la réunion, mais peuvent être reportés à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Art. 17: RÉUNIONS SPÉCIALES

a) À la demande du président ou de trois (3) membres du conseil, une réunion spéciale du conseil est convoquée.

b) Ces réunions peuvent se dérouler à huis clos selon le désir du ou des demandeurs de la réunion, à moins d'une décision contraire de la majorité de la réunion. Les procédures du huis clos sont les mêmes que celles des réunions régulières.

SUITE

A LA PAGE 10

ACACIÉTÉ INTERNATIONALE

La mort lente de la théorie bipolariste (II):

Il y a jour pour jour cinq mois et deux semaines nous avons, dans les colonnes de ce même journal, tenté, compte tenu de récentes tendances de la géopolitique mondiale, de démontrer que la théorie dite bipolariste élaborée et entretenue par Henri Kissinger est une illusion. Les décisions concernant les grandes questions internationales ne sont pas toujours prises par le prisme Mason-Blancher-Kremlin. L'on peut, sans trop d'effort, relever que cette théorie est largement dépassée par les événements et tant est que les données internationales qui ont favorisé son écloison ont complètement changé. L'actuel contexte mondial nous suggère qu'il serait plus réaliste d'inscrire nos analyses des questions internationales dans un dynamique multipolariste, car l'émergence de nouvelles puissances telles que la Chine, le Japon, une Europe occidentale à la recherche de son identité, le groupe de 77, est une réalité que les États-Unis et l'URSS ne peuvent ignorer, même si ces nations n'ont pas une puissance militaire équivalente aux leurs.

Nous n'avons, modeste oblige, certes pas offert une analyse exhaustive de cet inépuisable thème de l'équilibre hégémonique, mais nous avons à tout le moins essayé de poser les questions plausibles, de même que nous avons tenté d'identifier la direction dans laquelle semble souffler le courant d'air historique dont l'irréversibilité a, sans désemparer, fait disparaître nombre de princes de ce monde.

Il va sans dire que la puissance militaire a un impact considérable sur l'évolution de la géopolitique mondiale, mais cette puissance militaire est loin d'être le seul facteur déterminant. Bien plus, l'on a même pu observer que l'évolution de la situation dans ce domaine précis échappe de plus en plus au contrôle des deux superpuissances traditionnelles.

Depuis la dernière grande guerre la situation militaire mondiale évolue comme si toutes les nations avaient pour principal objectif l'acquisition des armes nucléaires. Le monde entier assiste de plus en plus à ce que l'on pourrait appeler la paix des cimetières.

En effet, lorsque les alliés sortent vainqueurs de la deuxième guerre mondiale, les États-Unis constituent alors la seule puissance nucléaire mondiale. Ils sont alors objectivement puissants tant au plan militaire qu'à celui économique, car leur infrastructure est intacte, la guerre ne les ayant touchés de près.

Sans tarder, les stratégies du Pentagone procèdent à l'évaluation des leçons tirées de la guerre et des perspectives d'avenir. Ils arrivent alors, à tort ou à raison, l'histoire nous le dira un jour, à la conclusion que l'URSS ne pourra opérationnellement disposer de l'arme atomique que vers 1965.

Mais la surprise est comblée et les données ont profondément changé. L'explosion en août 1953 la première bombe thermonucléaire soviétique. Le risque de représailles massives ou limitées devient alors un fait que les progrès technologiques de deux puissances rendent chaque jour sensible. Il faut donc désormais compter avec l'URSS et apprendre à vivre avec ce qu'on a appelé le risque de suicide collectif. Bref c'est l'équilibre par la terreur, notion qui enfante la théorie de la dissuasion nucléaire, génératrice de la course aux armements. Ceci signifie qu'il faut être militairement puissant pour décourager l'adversaire de recourir à la force pour atteindre ses objectifs politico-diplomatiques.

L'on assiste alors à l'escalade de la course aux armements, course aidée surtout par la guerre froide qui bat alors son plein. Le problème devient plus complexe à mesure que la prolifération horizontale prend des dimensions, c'est-à-dire quand s'élargit le club nucléaire. La Chine, au début des années 60 et l'Inde au milieu des années 70 rejoignent le maudit club, jusqu'à le seul apanage des Américains, des Russes, des Anglais et des Français.

Déjà vers la fin des années 60, le monde prend de plus en plus conscience du danger d'une prolifération à la fois verticale et horizontale des armements nucléaires. Ainsi, le climat de détente est ouest qui prévaut alors aidant, on assiste à la signature des accords et des traités

limitatifs dont le plus important est sans aucun doute celui dit S.A.L.T.(I) signé en mai 1972.

Quant au bilan de la position militaire de deux supergrands à travers le monde, il faut dire que ce bilan est fonction de la position hégémonique de chacun des grands, car dès lors qu'un dominus tombe pour un grand, celui-ci voit sa position militaire dans la région affaiblir parce que obligé de démentager sa ou ses bases).

Mais il y a cependant une région géopolitique où les positions militaires des deux grands sont les plus cristallisées: il s'agit de l'Europe pour des raisons que nous avons développées dans le premier article. Dans ce continent, toutes les analyses, alarmistes ou non, révèlent une supériorité croissante du bloc de l'Est (le Pacte de Varsovie).

D'aucuns ont prétendu que ce sont les États-Unis

qui ont favorisé cet état de choses afin de forcer les Européens à devenir de plus en plus dépendants des Américains en termes de défense nucléaire. Il serait dangereux de souscrire à 100% à cette thèse, car les données sont relativement complexes. D'une part, étant de plus en plus incertains de la protection américaine, les Européens cherchent depuis un bon bout de temps à organiser eux-mêmes leur propre défense. D'autre part, il y a aussi le fait que les différentes administrations américaines que se succèdent ne conviennent pas la responsabilité mondiale des États-Unis de la même façon. Pour compléter ce tableau des raisons qui ont poussé les Américains à placer l'Europe dans la situation actuelle, l'on ne peut manquer de relever le fait économique, à savoir que les États-Unis n'acceptent plus de bon cœur de

prendre en charge seules la défense du monde libre à cause du coût de plus en plus élevé d'une telle obligation.

Les autres pays occidentaux devraient donc prendre conscience de leur propre défense et de consacrer une part appréciable de leur PNB aux dépenses militaires. Cette dimension économique du phénomène nous introduit au troisième et prochain article.

Nous venons de voir que l'URSS et les États-Unis pèsent de tout leur poids sur l'équilibre militaire mondial. Toutefois les analystes nous apprennent que l'URSS a une avance non négligeable, surtout sur le théâtre européen, confinant ainsi l'Europe dans une position d'otage.

Mais à ne pas s'y tromper, il est difficile de gagner une guerre en se basant sur l'unique côté militaire, la dimension diplomatique étant parfois plus déterminante que la force des

armes. Que l'on se rappelle la crise provoquée par la nationalisation du Canal de Suez et la Baie de Cochons (Cuba).

Enfin, jusqu'à quel point les États-Unis ou l'URSS peuvent-ils contrôler le prestigieux club nucléaire au point de conserver une main-mise sur la solution des questions internationales. Le manque même d'homogénéité de ce club est un facteur qui ne nous autorise pas à simplifier les choses.

Une troisième dimension des questions internationales concerne l'économie. C'est elle qui commande parfois les solutions de beaucoup de problèmes mondiaux. Dans ce domaine encore, la situation est moins bidimensionnelle qu'on semble le croire, ce qui nous verrons dans le prochain article.

Dala Peng

Santho Record Man

10 %

DE REDUCTION SUR LE
STOCK REGULIER DE
SEPTEMBRE

SUR PRESENTATION DE LA
CARTE ETUDIANTE DE
L'U.M.

Santho Record Man

436 rue paul

LE CLUB COSMO

SOUHAITE LA BIENVENUE AUX
ETUDIANTS POUR L'ANNEE 82-83

"HAPPY HOUR" DE 19h00 à 22h00

En spectacle - Un soir seulement, le mardi 14 septembre

exclusivité
du Club
Cosmo...

HAPPY
HOUR
8-10 P.M.



demande
populaire



the
mason chapman
band

COSMOPOLITAN CLUB

700 Main St. Moncton

8-2 Sch.

"THE MASON CHAPMAN" BAND, l'orchestre la plus versatile de HALIFAX
avec happy hour de 20h00 à 22h00

Frais: \$2 pour membres \$4 pour non-membres

Noubliez pas en spectacle/lundi & mardi les 26 & 27 septembre

"MORSE CODE"



CLUB COSMOPOLITE



Tous les mercredi soirs, présente ta carte étudiante pour entrer sans frais.

POLITIQUE ET IDIANTE

SUITE

DE LA PAGE 7

c) Le quorum de ces réunions exige le deux tiers (2/3) des membres du conseil.

d) Ces réunions peuvent être convoquées par écrit et/ou de vive-voix et/ou par téléphone mais doivent être diffusées par tous les médias disponibles afin de parvenir aux membres du conseil d'administration et aux membres de la Fédération au moins vingt-quatre heures avant qu'elles aient lieu.

CHAPITRE IV - COMITÉ EXÉCUTIF

Art. 18: RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

a) Le comité exécutif est tenu de se réunir au moins une fois à tous les sept jours pendant l'année académique à l'endroit, à la date et l'heure déterminés par le président.

b) À la demande du président ou de deux (2) membres du conseil, la secrétaire doit convoquer les membres du conseil exécutif à l'endroit, à la date et à l'heure qu'elle déterminera en accord avec les personnes concernées.

c) Toutes les réunions du comité exécutif se déroulent à huis clos à moins qu'à l'unanimité, les membres de l'exécutif en décident autrement. Par un vote majoritaire du conseil exécutif, un ou plusieurs membres réguliers de la Fédération exerçant une fonction quelconque au sein du conseil d'administration ou de la Fédération peuvent être invités à siéger mais sans droit de vote.

d) Dans le cas d'égalité des voix sur toute question qui est du ressort du comité exécutif, le président a un 2e vote pour trancher la question.

e) La convocation pour les réunions du comité exécutif est faite conformément aux dispositions de l'article 17 (d) des présents règlements généraux.

Art. 19: POUVOIRS DU COMITÉ EXÉCUTIF

(voir dirigeants)

CHAPITRE V- DIRIGEANTS

Art. 20: COMPOSITION

Les dirigeants de la Fédération sont:

- a) le président;
- b) le directeur aux affaires internes;
- c) le directeur aux affaires externes;
- d) le directeur des finances.

Art. 21: ÉLIGIBILITÉ AUX POSTES DE DIRIGEANTS

Peut se présenter au poste de président, de directeur aux affaires internes, de directeur aux affaires externes, de directeur des finances de la Fédération quiconque répond aux deux conditions suivantes:

- a) être membre de la Fédération.
- b) n'occuper, pendant le mandat recherché, aucun poste de direction au sein de la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton Inc. ou de l'une de ses compagnies ou organismes affiliés, ou des conseils étudiants incorporés ou non-incorporés des facultés ou écoles, ou de toutes autres associations du Centre universitaire de Moncton.

Art. 22: ÉLECTIONS DES DIRIGEANTS

a) Le président, le directeur aux affaires internes, le directeur aux affaires externes, le directeur des finances de la Fédération sont élus au suffrage universel des membres de la Fédération au vote majoritaire à un tour.

b) Les élections à ces postes ont lieu pendant le mois de février de chaque année sauf dans le cas de démission ou de révocation, alors que la date est déterminée par le conseil d'administration.

c) Les élections se déroulent selon les procédures d'élections établies par le conseil d'administration.

d) Au moment où il fixe la date, le conseil d'administration nomme également un président d'élection.

Art. 23: MANDAT DES DIRIGEANTS

a) Le mandat du président, du directeur aux affaires internes, du directeur aux affaires externes, du directeur des finances de la Fédération est de un (1) an renouvelable.

b) Le mandat débute le 1er mars et se termine le dernier jour de février suivant.

Art. 24: POUVOIRS ET DEVOIRS DU PRÉSIDENT

Le président:

- a) administre et dirige les affaires courantes et les activités de la Fédération;
- b) est dirigeant en chef de la Fédération;
- c) répond au conseil d'administration de la marche des comités, commissions ou organismes de la Fédération;
- d) est le porte-parole officiel des politiques générales préconisées par la Fédération;
- e) est membre ex officio (donc avec droit de vote) des comités ou commissions ad hoc formés par le conseil d'administration;
- f) préside les réunions du comité exécutif;
- g) est le représentant officiel de la Fédération auprès des corps publics ou privés;
- h) doit voir à ce que les tâches confiées par le conseil d'administration aux membres du conseil ou aux membres réguliers de la Fédération soient exécutées conformément au désir du conseil d'administration et, si elles ne le sont pas, doit en informer le conseil d'administration;
- i) signe, conjointement avec le directeur des finances, tous les effets de commerce ainsi que les contrats et autres documents officiels de la Fédération;
- j) voit à l'exécution des tâches qui lui sont confiées par le conseil d'administration;
- k) prépare l'ordre du jour des assemblées générales, des réunions du conseil d'administration et des réunions du comité exécutif;
- l) siège au Conseil des Gouverneurs de l'Université de Moncton en tant que représentant des étudiants du Centre universitaire de Moncton;
- m) possède tous les autres pouvoirs et autorités et remplit tous les autres devoirs que peut lui assigner le conseil d'administration.

Art. 25: POUVOIRS ET DEVOIRS DU DIRECTEUR AUX AFFAIRES INTERNES

Le directeur aux affaires internes:

- a) la responsabilité de la diffusion des politiques et des activités de la Fédération chez les membres;
- b) siège au Sénat Académique de l'Université de Moncton en tant que représentant des étudiants du Centre universitaire de Moncton;
- c) la responsabilité des relations entre la Fédération et les associations étudiantes;
- d) la responsabilité des relations entre l'Université et la Fédération;
- e) la responsabilité devant le conseil d'administration de la F.E.U.M. des activités académiques relevant de la Fédération;
- f) la responsabilité devant le conseil d'administration de la F.E.U.M. des activités académiques relevant de la Fédération;
- g) doit veiller à l'efficacité des communiqués et de la publication de l'information chez les étudiants;
- h) a droit de s'informer du fonctionnement de toute commission ou comité de la Fédération relatif au secteur académique;
- i) se rapporte directement au président et est responsable de ses activités du conseil d'administration et doit l'informer de ses activités.

Art. 26: POUVOIRS ET DEVOIRS DU DIRECTEUR AUX AFFAIRES EXTERNES

Le directeur aux affaires externes:

- a) est délégué officiel de l'association auprès des associations ou organismes extérieurs auxquels la Fédération décide de participer;
- b) s'occupe des dossiers externes;
- c) s'occupe de la communication avec les corps publics et privés externes;
- d) se rapporte directement au président et est responsable de ses activités auprès du conseil d'administration et doit l'informer de ses activités.

SUITE

A LA PAGE 11

POLITIQUE ETUDIANTE

SUITE
DE LA PAGE 10

Art. 27: POUVOIRS ET DEVOIRS DU DIRECTEUR DES FINANCES

- Le directeur des finances:
- a) est tenu responsable de la planification financière de la Fédération pour la durée de son mandat;
 - b) analyse et justifie les budgets des différents comités et (ou) organismes avec le directeur de ces comités ou organismes et du contrôleur des finances;
 - c) prépare le budget annuel de la Fédération selon son analyse des budgets des comités ou organismes. Ceci est fait conjointement avec le contrôleur des finances;
 - d) prépare avec le trésorier un budget d'opération détaillé et annexé de l'année financière en cours; fait une présentation de ce budget au conseil d'administration à la première réunion régulière de la F.E.U.M. du mois de septembre; une fois approuvé par le conseil d'administration, ce budget doit être présenté aux divers organismes d'information sur le campus (i.e. Front, CKUM-MF, autres);
 - e) assure une présentation d'un état financier de la Fédération ainsi que de ses comités une fois par semestre (état de revenus et dépenses) au conseil d'administration;
 - f) signe conjointement avec le président tous effets de commerce ainsi que les contrats et autres documents officiels de la Fédération;
 - g) à la fin de son mandat, le directeur des finances doit faire vérifier les livres de la F.E.U.M. et de ses comités par un vérificateur externe, choisi par le conseil d'administration, et il doit en faire publication dans les divers organismes d'information sur le campus;
 - h) s'occupe de faire publier tout budget, état financier ou autres affaires concernant les finances dans le journal étudiant;
 - i) est responsable du bon fonctionnement du département des finances;

Art. 28: VACANCE AU POSTE DE PRÉSIDENT

- a) En cas de vacance temporaire, le directeur aux affaires internes devient président et s'il ne peut pas remplir sa fonction, les deux (2) autres (directeurs aux affaires extérieures et finances) deviennent candidats à la présidence et le choix est fait par le conseil d'administration. Une vacance temporaire ne peut excéder 31 jours;
- b) Lorsque le poste de président devient vacant de manière permanente, le directeur aux affaires internes devient président et une élection doit se tenir au plus tard un mois après le départ du président et cette élection se fait au suffrage universel.

CHAPITRE VI - SECRÉTARIAT

Art. 30: COMPOSITION

Le secrétariat de la Fédération est composé:

- a) du directeur de la photocomposeuse et de la publicité;
- b) du secrétaire administratif;
- c) du trésorier;
- d) du contrôleur.

Art. 31: FONCTIONS DU DIRECTEUR DE LA PHOTOCOMPOSEUSE

Le directeur de la photocomposeuse et de la publicité:

- a) cherche des contrats pour la photocomposition;
- b) présente deux fois par année un état financier de la photocomposition au conseil d'administration;
- c) cherche des contrats pour les différents média étudiants.

Art. 32: FONCTIONS DU SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF

Le secrétaire administratif:

- a) doit informer les membres du conseil d'administration des réunions régulières et spéciales, et tous les membres de la Fédération de toute assemblée générale;
- b) a la garde de tous les registres de la corporation;
- c) doit remplir tout autre mandat que peut lui assigner le président et doit informer le président de ses activités;
- d) est responsable de la machine à écrire et a la charge du matériel de bureau.

Art. 33: FONCTIONS DU TRÉSORIER

Le trésorier:

- a) inscrit les transactions financières dans les livres comptables de la Fédération;
- b) maintient à jour les livres comptables de la Fédération.

Art. 34: FONCTIONS DU CONTRÔLEUR

Le contrôleur:

- a) se rapporte au directeur des finances;
- b) analyse les budgets des différents comités et organismes de la Fédération, conjointement avec le directeur des finances;
- c) aide le directeur des finances à préparer le budget d'opération annuel de la Fédération;
- d) maintient un contrôle des dépenses et revenus des différents comités;
- e) vérifie si les dépenses sont bien affectées (pièces justificatives);
- f) vérifie les états financiers de chaque comité et (ou) organisme avant présentation au directeur des finances;
- g) signe les états financiers conjointement avec le teneur de livres ou trésorier/contrôleur de chaque comité et (ou) organisme de la Fédération.

CHAPITRE VII - CONSEILS DE FACULTÉ OU D'ÉCOLE

Art. 35: COMPOSITION

La composition du conseil de faculté ou d'école est déterminée par chacune des facultés ou écoles.

Art. 36: DEVOIRS ET POUVOIRS

- a) le conseil de chaque faculté ou école détient tous les pouvoirs en ce qui a trait aux affaires internes de sa faculté ou école;
- b) chaque conseil de faculté ou d'école doit envoyer un délégué officiel aux réunions du conseil d'administration de la Fédération.

CHAPITRE VIII - COMITÉS

Art. 37: COMITÉS

Les comités sont les organismes créés par le conseil d'administration en vue de remplir certaines tâches ou d'assister le président, le directeur aux affaires internes, le directeur aux affaires externes, le directeur des finances.

L'établissement ou l'abolition, la détermination des pouvoirs et des devoirs de ces comités ainsi que le choix des directeurs se font par voie de résolution du conseil d'administration.

CHAPITRE IX - AFFAIRES FINANCIÈRES

Art. 38: REVENUS

La Fédération a pour revenu un pourcentage des cotisations annuelles payées par les étudiants inscrits à temps complet au Centre universitaire de Moncton. Toute augmentation des cotisations étudiantes votée par le conseil d'administration doit être ratifiée à une assemblée générale des étudiants ou, à défaut, par un référendum auprès des membres de la Fédération.

Art. 39: AUTRES SOURCES DE REVENUS

La Fédération est autorisée à tirer tout autre revenu permis par la Loi autorisée par ses lettres patentes.

SUITE
À LA PAGE 12

POLITIQUE ETUDIANTE

SUITE

DE LA PAGE 11

Art. 40: ANNÉE FINANCIÈRE

- a) L'année financière commence le 1er mars pour se terminer le dernier jour de février suivant.
b) Contrôle du budget: Au cours d'une année, des appropriations additionnelles ne peuvent se faire que dans des cas exceptionnels, avec l'approbation par voie de résolution du conseil d'administration.
c) Dépenses non-autorisées: Toute dépense non prévue par le budget et non-autorisée par le conseil d'administration entraîne la responsabilité personnelle de celui qui l'a faite ou permise.

Art. 41: ÉTATS FINANCIERS

Art. 41: ÉTATS FINANCIERS

- a) Une copie du rapport financier de l'année écoulée doit être envoyée à chaque membre du conseil d'administration ainsi qu'aux directeurs de comités quarante-huit (48) heures avant la réunion régulière du conseil d'administration.
b) Une copie du budget pour l'année en cours doit être envoyée à chaque membre du conseil d'administration ainsi qu'aux directeurs de comités quarante-huit (48) heures avant la réunion régulière du conseil d'administration.

Art. 42: SIGNATAIRES AUTORISÉS

Le président et le directeur des Finances signent conjointement tous les effets de commerce ainsi que les contrats et autres documents officiels de la Fédération.

CHAPITRE X - RÈGLEMENTS

Art. 43: TYPE DE RÈGLEMENTS

- Pour l'exercice des pouvoirs de la Fédération, le conseil d'administration:
a) propose à l'assemblée générale des règlements généraux (aussi appelés Constitution), où sont déterminées les structures administratives et les pouvoirs de la Fédération: distribution, exercice et définitions; ("By-laws" en anglais);
b) adopte en vertu de cette constitution des règlements spéciaux appelés "règlements internes" sur toute matière relevant de sa compétence ("regulations" en anglais);
c) prend des décisions sur les affaires courantes par voie de "résolutions".

Art. 44: ADOPTION ET AMENDEMENT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- a) L'assemblée générale adopte, révoque ou amende les règlements généraux à la majorité simple des voix. Le règlement proposé ou l'amendement doit être soumis au président pour publication selon les modalités de l'article 10b);
b) Tout amendement par intérim à un règlement général peut être adopté à une réunion régulière du conseil d'administration par une majorité des trois-quarts des membres présents avec un quorum des deux-tiers. L'amendement entre alors en vigueur immédiatement mais doit être présenté à l'assemblée générale suivante où il peut être ratifié, révoqué ou amendé.

Art. 45: ADOPTION ET MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTERNES

Les règlements internes entrent en vigueur après avoir été approuvés par une majorité des deux-tiers des membres du conseil d'administration présents à la réunion. Un quorum ordinaire suffit.

Art. 46: ADOPTION DES RÉSOLUTIONS

Les résolutions sont adoptées par un vote majoritaire d'un quorum ordinaire.

Art. 47: PROCÉDURES PARLEMENTAIRES

Les procédures parlementaires en vigueur sont celles de Victor Morin (la plus récente édition) exception faite des cas prévus par les présents règlements généraux.

Art. 48: ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente constitution est la seule constitution en existence de la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton Inc. Cette constitution a été adoptée lors des assemblées générales du 10 février et du 31 mars 1982 et est entrée en vigueur le 1er septembre 1982.
Des amendements à la présente constitution ont été apportés aux dates suivantes:
août 1982: modification de la numérotation des articles, des entêtes des chapitres et du style.

Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton Inc.

- incorporée par lettres-patentes du Nouveau-Brunswick - février 1969.
sans but lucratif - capital autorisé \$25,000.00.
lettres-patentes supplémentaires - décembre 1978: capital autorisé augmenté à \$225,000.00.

La Fédération des Étudiants



de l'Université de Moncton Inc.



LA FEUM C'EST NOUS AUTRES



EN CAHIE

Message à l'occasion du jour du travail

Les travailleuses sont gravement touchées par la période économique difficile qui sévit et les récentes politiques économiques ainsi que la législation du N.-B. font abstraction de ce fait. Dans son message à l'occasion du Jour du travail, la présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme du N.-B., Madeleine LeBlanc, signale que les femmes du N.-B. attendent toujours pour une meilleure protection au travail, la parité salariale, des programmes de formation et une amélioration des conditions de travail à temps partiel. Mme LeBlanc a déclaré que "Lors de périodes économiques difficiles, les gains des femmes sont rares. Elles ne font plus de progrès dans les domaines qui pourraient leur assurer des chances égales et des salaires égaux. Les surplus en main-d'œuvre font qu'elles peuvent être facilement remplacées et à bon marché. De plus, les emplois les plus menacés par la technologie nouvelle sont ceux des femmes, menace qui est appelée à survivre la crise économique actuelle."

La qualification moyenne gagnée à peu près 60% du salaire du travailleur. Approximativement 40% des travailleuses sont seules à suffire à leurs besoins et ceux de leurs familles. Pour ce qui est de l'autre 60% des travailleuses, les femmes mariées et qui vivent avec leurs époux, la plupart d'entre elles travaillent afin de garder le revenu familial

au dessus du seuil de pauvreté. Pour les groupes qui vivent déjà dans la pauvreté, la crise économique actuelle est une dure épreuve et les femmes en tant que groupe sont plus pauvres que les hommes.

Mme LeBlanc ajoute qu'une économie en récession a l'effet d'accroître l'emploi d'une main-d'œuvre peu qualifiée et plus particulièrement la main-d'œuvre à temps partiel. 15% des employées à temps partiel sont des femmes. Elles sont mal protégées et ont peu d'avantages sociaux. À peu près 40% de ces femmes n'ont pas choisi de travailler à temps partiel mais doivent le faire à défaut d'un travail à temps plein. Un autre groupe important est tenu de travailler à temps partiel à cause du manque de garderies de qualité.

Mme LeBlanc déplore également que le gouvernement du N.-B. n'est pas engagé à traiter les problèmes des femmes qui occupent des emplois traditionnellement féminins et à répondre au besoin de formation de la main-d'œuvre féminine. Le Programme de création d'emplois du gouvernement ne contient pas de propositions concrètes pour régler les problèmes des femmes.

Par ailleurs, Mme LeBlanc a ajouté que le nouveau Code des normes d'emploi, dont la troisième lecture a eu lieu en juin, ne prévoit pas de congés de maternité sans perte d'ancienneté ou d'avantages

sociaux ni de congés de paternité ou de congés pour parents adoptifs de plus, il ne fait pas mention du salaire égal pour un travail de valeur égale. Ce n'est pas le nouveau Code réformé qu'on nous avait promis et d'ailleurs le nouveau Code sur les normes d'emploi a une moins grande portée que celui qui avait été proposé il y a deux ans.

Les femmes du N.-B. qui doivent prendre un congé de maternité sont très mal servies. Le nouveau Code sur les normes d'emploi n'améliore pas les choses. Il n'y a toujours pas de congés de paternité au N.-B. (exception faite des contrats d'employeurs ou de syndicats qui le concèdent) et c'est injuste pour les familles qui veulent partager la responsabilité des enfants.

Entre temps, le taux de natalité est en baisse et les gouvernements doivent comprendre que ce n'est pas des conditions difficiles d'accès à l'emploi pour les femmes qui vont faire augmenter les naissances. Il faut reconnaître que beaucoup de travailleuses et travailleurs ont des responsabilités familiales et les conditions de travail doivent alléger leur fardeau. La décroissance de la natalité pourrait signifier de futures difficultés dans l'acquisition des coûts associés aux services sociaux et de santé pour une population qui prend de l'âge.

Pour plus d'information, communiquer avec Rosella Melanson à 388-9660 ou si après 17 heures, à 384-9671.

Message du Parti Libéral du N.-B.

**OU SEREZ-VOUS LE 12 OCTOBRE PROCHAIN?
PAS AU BUREAU DE SCRUTIN SI VOTRE NOM NE FIGURE PAS SUR LA LISTE DES ÉLECTEURS!**

Pour voter, vous devez être recensé avant le 17 septembre.

Pour plus d'information, communiquez avec Tony Barry au numéro 1-800-442-4902.

DÉTERMINEZ VOTRE AVENIR

REMETTONS LE NOUVEAU-BRUNSWICK AU TRAVAIL, ÉLISEZ UN GOUVERNEMENT YOUNG.



Annoncez candidatures par le comité des jeunes libéraux de l'Université de Moncton pour élire DOUG YOUNG

Cours offert

Ceux et celles qui veulent encore s'inscrire au cours d'histoire-géographie de la ville de Moncton, offert par l'Éducation permanente du Centre universitaire de Moncton, peuvent encore le faire en s'adressant à l'Éducation permanente, local 358, le étage de l'Édifice Taillon (tel: 858-4121).

Le cours non-crédité

s'adresse aussi bien au grand public qu'aux étudiants et enseignants. M. Samuel Arseneault, organisateur du cours avec Daniel Hickey, affirmait récemment qu'il veut faire appel aux personnes âgées de la région. Il est à noter que les cours sont gratuits pour les personnes de 65 ans et plus.

En plus des conférences bilingues, données à tous les

mercredis soirs à partir du 15 septembre jusqu'au 15 décembre, on prévoit organiser quelques sessions complémentaires les jeudis soirs mettant ainsi à la disposition des personnes intéressées toute une gamme d'objets pour illustrer l'histoire matériel. C'est un cours qui s'annonce des plus intéressants!

En plus des conférences bilingues, données à tous les

Communication du centre juridique communautaire

Le centre juridique communautaire de Dieppe offre des services juridiques aux gens à faible revenu (étudiants, personnes âgées...) dans les domaines de l'assurance-chômage, du bien-être social, de l'immigration, des accidents de travail, des pensions de retraite, des petites créances et des infractions sommaires. Le centre juridique est situé au 421 de l'avenue Acadie à Dieppe. Téléphone: 858-4586.

Assemblée de l'A.E.E.U.M.

L'Association des Étudiants Étrangers de l'U de M vous rappelle qu'une Assemblée Générale aura lieu le 18 septembre à 13h00 au local 650 de l'Administration. À l'ordre du jour: les Amendements à la Constitution et les élections à 2 postes vacants: "Socio-culturel" et "Secours et Information".

Vin et fromage

Vin et Fromage organisé par l'AEUEU le 18 septembre à 20h00 au Salon étudiant, Édifice Taillon.

Entrée libre pour les membres!

Françoise Karello
Sec. 858-

SPORTS ET LOISIRS

Pleins FEUX sur les Aigles Bleus

(Notre entretien avec Remi Levesque, le capitaine)

Le Front: Êtes-vous content des dernières prestations des Aigles Bleus?

Remi Levesque: La perfection n'existe pas. Mais je reconnais que les Aigles Bleus s'étaient bien comportés et la discipline régnait au sein de l'équipe: personnellement, on est toujours capable de mieux faire et étant donné que je suis à ma dernière année avec les Aigles Bleus, j'essaierai de donner le meilleur de moi-même.

Le Front: Il y a des punitions que l'on qualifie de stupide, mais pourquoi dites-vous que la discipline régnait dans l'équipe?

Remi Levesque: Par rapport aux années précédentes, je suis persuadé que l'année dernière il y a eu beaucoup d'amélioration.

Le Front: Quels sont les problèmes que connaissent les nouveaux joueurs?

Remi Levesque: Les nouveaux ne connaissent pas les équipes adverses; par conséquent, ils ne peuvent pas à première vue deviner leurs systèmes de jeux. Ils ont des problèmes d'adaptation tant au niveau de l'U de M qu'au niveau du hockey. Ils doivent consacrer beaucoup de temps aux études; en plus de cela, ils essaient de travailler fort pour s'assurer une position dans l'équipe. Et ça prend du temps pour s'habituer à notre système de

jeux chaque fois qu'on change d'entraîneur. Tout ceci les met sous tension!

Le Front: Avez-vous connu les mêmes problèmes?

Remi Levesque: Oui, c'est certain.

Le Front: Il y a combien de nouveaux venus?

Remi Levesque: Je ne sais pas encore.

Le Front: Il y en a combien qui seraient partis?

Remi Levesque: Il y a Denis Rochon, Douglas McGrath, Michel Breau... c'est tout ce que je sais pour le moment en attendant l'ouverture du camp d'entraînement.

Le Front: A quand l'ouverture du camp d'entraînement?

Remi Levesque: Le mardi 14 septembre.

Le Front: Leur départ n'handicaperait-il pas le fonctionnement normal de l'équipe?

Remi Levesque: Peut-être, mais personne n'est irremplaçable.

Le Front: On dit que tu es l'un des joueurs des Aigles Bleus qui ne prend pas de punitions inutiles, est-ce que c'est vrai?

Remi Levesque: J'avoue qu'un tant que capitaine, j'essaie de donner l'exemple mais je suis humain. Dans la plupart des cas, les punitions nous ont coûté cher à cause d'un geste d'enfantillage d'un de mes



coéquipiers sur la glace. C'est toute l'équipe qui souffre.

Parfois, il faut savoir supporter les provocations; il faudrait que l'on essaie de se comporter en homme mature. Un peu à l'image de la Saskia.

Le Front: Tu es maintenant en quelle année?

Remi Levesque: Première année de Maîtrise en administration.

Le Front: Que pensez-vous de votre entraîneur (M. Jean Perron)?

Remi Levesque: Jean travaille très fort, il a beaucoup d'ambitions et il est très humain. À travers les années, il a su apporter les corrections qui s'imposent pour amener l'équipe à des bons résultats. Il aime la discipline car sans discipline aucune équipe ne peut fonctionner. Il est très fort du côté de recrutement. Bref, il connaît son métier et je suis content qu'il ait été choisi comme entraîneur dans l'équipe olympique.

Le Front: Avec son poste d'entraîneur à l'équipe olympique, croyez-vous qu'il consacra aussi bien de temps aux Aigles que les années écoulées?

Remi Levesque: C'est certain et peut-être encore plus. Car tout en étant entraîneur de l'équipe olympique, il essaiera de prouver qu'il peut encore remporter la 3e coupe nationale. Il est certain que

quelques joueurs des Aigles seront dans les rangs de l'équipe olympique.

Le Front: Quand vous perdez un match, quelle est la réaction qui habite votre entraîneur?

Remi Levesque: Personne n'aime perdre. Mais pour lui, perdre un match, il pense que c'est normal car dans toutes les activités humaines, il y a toujours des hauts et des bas. Pour Jean, ce n'est pas la fin du monde. Mais cette année-ci, il serait très dangereux de perdre une partie d'autant plus qu'il n'y a qu'une seule ligue et il n'y a que les quatre premières équipes qui seront retenues pour les séries. Nous devrions donc faire très attention.

Le Front: Quel est votre mot de la fin?

Remi Levesque: Pour terminer, comme nous avions gagné la nationale l'année écoulée, il est normal que nous nous fixions le même objectif qu'est de réitérer l'exploit de l'année dernière. Pour cela, il nous faudra procéder par étapes, c'est-à-dire: nous nous devons de remporter d'abord le championnat des Maritimes pour ensuite songer aux prochaines étapes.

Et nous disons: - Bon courage: les AIGLES BLEUS!

- Seul le travail et la discipline pourraient nous permettre de réaliser l'exploit de l'année dernière.

Tournoi de balle molle de la S.A.R.

17-18-19 septembre

profes/hommes/personnel étudiantes-femmes

terrain coin de la Elmwood/Moncton

Inscription: \$3.00 par équipe
local 204 du CEPS entre 8h30 et 16h00
Marc Leblanc - 382-9755
date limite: 15 septembre - 16h00

Réunion des capitaines le 16 septembre à midi, local 250 CEPS

En cas de pluie, remis à la semaine suivante

- 32 équipes l'an passé
- Vient-y donc cette année!
- Tout le monde sera là!

Cross-country

Le camp d'entraînement est déjà commencé pour l'équipe de cross-country de l'Université de Moncton et Charles Babineau, entraîneur de l'équipe, est inquiet. Le nombre d'athlètes s'étant présentés aux pratiques cette saison est loin d'être suffisant.

"Nous avons commencé mardi avec sept coureurs seulement," a dit Babineau, "il n'y en a pas au moins cinq autres afin de former une bonne équipe."

Parmi les athlètes participant au camp cette année, on retrouve Mike Taylor, Daniel (Bozo) Gallant et Patty Blanchard.

Mais Taylor a signalé qu'il faudra attendre pour voir s'il peut ou non représenter l'Université de Moncton au championnat de cross-country de l'Association sportive interuniversitaire de l'Atlantique, qui aura lieu de samedi 23 octobre à Fredericton.

Taylor a subi une fracture de stress au cours de l'été et il est fort possible qu'il ne pourra participer au championnat.

"Mike était au sein de notre équipe l'an dernier," de dire Babineau, "il a terminé 193ième au championnat de l'Atlantique et quatorzième au championnat canadien. Il

nous faudra tout simplement être patient et espérer pour un prompt rétablissement."

Gallant, natif de Cocagne, sera un des athlètes clé au sein de l'équipe cette année. "Je m'attends à une amélioration majeure de la part de Daniel cette saison," a expliqué Babineau.

Blanchard, native de Moncton, est une des meilleures athlètes féminines de cross-country universitaire au Canada. Elle a terminé parmi les trois meilleures au championnat canadien il y a deux ans et elle a terminé quatrième l'an dernier.

Babineau a dit mercredi

que cette année sera une période consacrée à restructurer l'équipe de l'Université de Moncton. "Nous avons trop de nouveaux venus pour tenir tête aux équipes élites telles que Memorial et l'Université du Nouveau-Brunswick," a dit Babineau.

La première compétition de l'équipe de l'Université de Moncton aura lieu le samedi 25 septembre à Halifax. Une deuxième aura lieu le samedi 9 octobre à Fredericton et la dernière des trois courses avant le championnat est à Moncton le samedi 16 octobre.

Cross country

SPORTS ET LOISIRS

Une saison chargée pour nos Aigles Bleus

Hockey sur gazon

Même si la saison régulière de la ligue interuniversitaire de hockey de l'Atlantique ne commencera pas avant la fin d'octobre, les Aigles Bleus de l'Université de Moncton ont un horaire pré-saison impressionnant.

Les samedi et dimanche 9 et 10 octobre, ils participeront au tournoi "Lobster Pot" de l'Université Dalhousie.

Gagnants du championnat universitaire canadien pour la dixième fois de suite, l'an dernier, les Aigles Bleus se rendront à Charlottetown le dimanche 17 octobre où ils feront face aux Panthers de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le samedi 23 octobre, les Aigles Bleus se trouveront à Halifax pour une rencontre avec les Huskies de l'Université St Mary's. Le dimanche 24 octobre, les Huskies seront les visiteurs

pour la première partie pré-saison à l'Aréna J.-Louis Lévesque.

Les Aigles Bleus entameront leur saison régulière le samedi 30 octobre à Fredericton où ils joueront une partie avec les Red Devils de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Du 2 au 6 novembre, les Aigles Bleus participeront au tournoi de la Coupe interuniversitaire internationale à Montréal. Les joueurs de Jean Perron ont gagné ce tournoi l'an dernier avec une victoire aux dépens des Tigers dans la partie du championnat.

Deux équipes participeront au tournoi. Les Aigles Bleus affronteront les Stingers de l'Université Concordia dans leur première rencontre soit mercredi soir à 20 heures. L'équipe américaine de l'Université du New Hampshire constituera

l'opposition dans la deuxième partie des Aigles Bleus qui aura lieu jeudi soir à 20 heures.

La première partie à domicile pour les Aigles Bleus est prévue pour le mercredi 9 novembre alors qu'ils recevront les Mounties de l'Université Mount Allison.

La méditation, le voyage intérieur, le yoga sont devenus, en l'espace de quelques années, des sujets dont on débat tout haut sur la place publique. André Couture, du Département de sciences religieuses de l'Université de Moncton, licencié en théologie de l'Université Laval et docteur en science des religions de l'Université de Paris-Sorbonne, donnera justement cet automne un cours intitulé: Yoga, méditation et religion (SR-4620).

Le cours aura lieu tous les

mercredis de 19h à 21h30 au local 351 de la Faculté d'administration. Il ne faut pas s'attendre à ce que le professeur enseigne une technique particulière de méditation; il s'agit plutôt d'une série de réflexions sur l'origine, la nature, le but du yoga, de la méditation (sous différentes formes), ainsi que sur des questions comme celle de savoir si l'on peut être chrétien et faire du yoga. Ce cours est ouvert à ceux qui s'intéressent pour des raisons personnelles, en raison de préoccupations sociologiques, psychologiques ou autres) au yoga ou à une forme quelconque de méditation, en un mot à tous ceux qui veulent en savoir plus sur la question.

Pour de plus amples renseignements ou pour vous inscrire, adressez-vous à l'Éducation permanente, local 358 de l'Édifice Tailleur ou composer le 858-4121.



Les Aigles Bleus de l'Université de Moncton entameront leur horaire pré-saison samedi à Sackville

alors qu'elles participeront au tournoi par invitation de l'Université Mount Allison.

Sous la direction de l'entraîneur recrue Susan Johnson, les Aigles Bleus sont une des cinq équipes qui s'affronteront dans ce tournoi. Les quatre autres équipes sont les Mounties de l'Université Mount Allison, les Red Sticks de l'Université du Nouveau-Brunswick, les Axettes de l'Université Acadia et les Belles de l'Université St Mary's.

Les Aigles Bleus commenceront leur saison régulière

de la ligue interuniversitaire de hockey sur gazon de l'Atlantique le mercredi 15 septembre alors qu'elles se rendront à Charlottetown pour faire face aux Lady Panthers de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

Vendredi, les Aigles Bleus se trouveront à Wolfville où elles feront la lutte aux Axettes de l'Université Acadia et samedi elles iront à Halifax pour une rencontre avec les Belles de l'Université St Mary's.

La première partie à domicile pour les Aigles Bleus est prévue pour le mercredi 29 septembre alors qu'elles recevront les Mounties de l'Université Mount Allison.

Soccer

Les Aigles Bleus de l'Université de Moncton entameront leur horaire pré-saison de soccer vendredi après-midi à Sackville alors qu'ils feront face aux Mounties de l'Université Mount Allison.

La partie hors-concours débutera à 16 heures au terrain de Mount Allison.

Mircea Roman, entraîneur des Aigles Bleus, a dit mercredi que la partie contre les Mounties lui donnera l'occasion de voir les joueurs en action pour la première fois.

Roman a dit que 18 athlètes se sont présentés à chacune des cinq pratiques. "Je m'attends à un plus grand nombre de participants une fois les cours commencés," a dit l'entraîneur.

Les Aigles Bleus participeront cette saison dans la ligue collégiale-senior de soccer du Nouveau-Brunswick. La première partie des Aigles est à l'horaire pour le mercredi 15

septembre alors qu'ils feront face aux Moncton 7-U/Rovers, une équipe senior de Moncton.

Ancien membre de la ligue interuniversitaire de soccer de l'Atlantique, les Aigles Bleus ont gagné le championnat de la ligue collégiale du Nouveau-Brunswick l'an dernier.

Roman, vendredi soir, si l'équipe peut accomplir le même exploit cette saison. "J'ai hâte de voir le potentiel de cette équipe," de dire Roman, "je voudrais savoir si nous avons une équipe suffisamment forte pour être membre de la ligue de l'Atlantique la saison prochaine."

Roman a expliqué que la partie avec les Mounties ne sera pas "un véritable test" pour les membres de son équipe. "Nous avons eu seulement cinq pratiques et il est vraiment trop tôt pour savoir ce qui en résulte," de dire Roman, "mais nous sommes prêts pour les Mounties."



AU KACHO

Horaire de la semaine: 15 au 19 septembre

	Mercredi après-midi	Mercredi soir	Jeudi	Vendredi après-midi	Vendredi soir	Dimanche
Responsable	GILLES	ANDRÉ	PAUL JEANNOT	GILLES	JEAN	JEANNOT
Gulchet I		MARYSE BEAULIEU	LOUISE MELANSON		HADO DUBÉ	
Gulchet II			MIMI RINGUET		LORRAINE GAGNON	
Disc-Jockey	LOUISE VILLENUEVE	PIERRE COLAS	JAMES	DANIEL DUGAS	ERIC ROY	
Garçon et filles de comptoir	ALVRE JOMPHE	NICOLE MOREAU ANDRÉ DION BEATRICE GUIMONT	PAULETTE BRINE DENIS LAPLANTE ANDRÉ DION LINDA VALLEE	DENIS CARON	LISA ROBICHAUD DENIS CARON SUZANNE ROUSSEL ALVRE JOMPHE	ANDRÉ DION
Serveurs(euses) de tables	MEHDI	MADELEINE ARSENAULT	LINDA KING MICHEL HACHE SERGE JOUCHANR	MARIE-NICOLE PARIZE	SUZANNE RICHARD JEANETTE CORMIER	
Maintenance						

Que diriez-vous d'un spectacle de renommée nationale?

"Quais! pète nous pas d la broue." Au Kacho, la broue nous la servons dans les verres et nous vous préparons une année de spectacles qui devrait passer dans l'histoire. Que diriez-vous de Morne Code? d'Euzeb? Morne Code fut un des groupes le plus représentatif de la musique progressive des années '70, au point de vue national à un tel point que la presse les surnommait le "Général Québécois" à cause de leur fantastique performance sur scène. Le même groupe, après s'être volatilisé, se reconstruit d'une façon époustouflante tout en conservant l'essence originale qui lui a permis

d'être considéré comme un des excellents groupes de l'histoire du rock progressif. Le Kacho est fier de vous annoncer la venue de Morne Code les 24 et 25 septembre sur la scène de votre club étudiant. Des billets seront en vente dès cette semaine au coût de \$5.00 pour les étudiants et de \$7.00 pour les invités à la Librairie Académique et au Kacho. Pour ce qui a trait au groupe "Euzeb", nous vous invitons à consulter le dynamique journal "Le Front" de la semaine prochaine pour une description détaillée de ce fabuleux groupe jazz progressif.

À la semaine prochaine.

Ouverture de postes CKUM-MF

CKUM-MF est à la recherche de deux (2) producteurs. Sous la direction de l'adjoint à la programmation, les producteurs auront la charge de produire les messages publicitaires pour CKUM-MF et aussi procéder à l'enregistrement de différents spectacles durant l'année académique. Ces postes sont ouverts à tout étudiant inscrit à temps plein à l'Université de Moncton, Campus de Moncton. Les producteurs recevront une bourse de \$285 pour leurs services pendant l'année académique "82-83".

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avant 17h00 le vendredi 17 septembre 1982 à l'adresse suivante.

Jazz à l'honneur au Kacho:

Zazzou en spectacle

Une note différente vous est offerte les 17 et 18 septembre par le groupe jazz headlin "Zazzou". Le Kacho présente "Zazzou" qui ne manquera pas de réaliser une performance musicale digne des fantasques du jazz et du rhythm 'n blues.

L'accord musical de fin d'été se produira sur notre

scène vendredi et samedi: "Zazzou". Les prix d'entrée seront de 2.50\$ pour les étudiants et de 3.50\$ pour les invités.

Alors, avis aux amateurs de jazz, de musique et de danse, le party se passe au Kacho en fin de semaine. On vous attend.

Le Kacho

Semaine du 15 au 19 septembre

Mercredi pm: Taverne avec musique sur disques.

Mercredi soir: Soirée musicale où sont à l'honneur le reggae, le new-wave et le rock.

Jeudi soir: Jesse James dégradera ses 45 coups pour vous faire aller les valseuses sur un enchaînement musical décalé. Disco à l'honneur.

Vendredi pm: Notre seconde

taverne accompagnée de musique sur disques.

Vendredi soir: Zazzou en spectacle; le jazz à l'honneur.

Samedi soir: Seconde représentation de Zazzou.

Dimanche soir: Café étudiant avec chansonnier, la nouveauté de l'année. On vous attend.

Le Kacho

